



DES VALEURS À PARTAGER

RIX CULTURE & CREATION PRODUIT EN BRETAGNE 2008

RIX A LA CREATION PRODUIT EN BRETAGNE

- REGLEMENT 2008 -

ARTICLE 1 – L'organisateur

L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence – CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise « Le Prix à la Création PRODUIT EN BRETAGNE 2008 », pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 21 décembre 2007 au 12 février 2008. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

ARTICLE 2 – Contexte du Prix

PRODUIT EN BRETAGNE organise depuis 1998 et 1999 un Grand Prix du Livre et un Grand Prix du Disque, sous l'appellation Prix Culture & Création. L'Association y adjoint depuis 2007 à ces Prix Culturels, une dimension Création en mettant en place le Prix à la Création.

Son but est de mettre en lumière un couple Entreprise / Créateur, de montrer la diversité et l'intérêt que ces partenariats peuvent revêtir pour donner envie aux entreprises de s'investir dans ce type d'actions.

ARTICLE 3 – Qui peut s'inscrire ?

L'inscription devra être portée conjointement par le Créateur et l'Entreprise.

L'entreprise devra être membre de PRODUIT EN BRETAGNE au moment de l'inscription, peu importe son collège de rattachement.

Le créateur devra être une personne physique identifiée : Artiste indépendant, designer, salarié identifié d'une entreprise membre, chef cuisinier...

ARTICLE 4 – Les projets qui peuvent s'inscrire

Deux types de projets seront étudiés par le jury :

- Mécénat culturel et artistique
- Objet destiné à être commercialisé.

Dans les 2 cas, la concrétisation du projet se sera faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

Les projets seront jugés à la fois sur la qualité de la réalisation finale mais aussi sur la démarche de collaboration qui devra être détaillée dans la fiche d'inscription.

ARTICLE 5 – La récompense

Le jury sera libre de délivrer un prix mécénat ET un prix objet ou seulement l'un des deux.

PRODUIT EN BRETAGNE assurera une promotion via les médias et son réseau d'influence. Aucune dotation en nature n'est prévue.

ARTICLE 6 – Le jury

Le jury sera composé d'au moins 7 personnes sélectionnées pour l'éclectisme de leurs goûts et parmi les catégories ci-après :

- journalistes
- distributeurs
- amateurs éclairés
- représentants des autres jurys de PRODUIT EN BRETAGNE (Grand Prix du Disque, Grand Prix du Livre, Prix de la Meilleure Nouveauté). Ces derniers pourront apporter à la sélection initiale de projets en compétition, des lauréats du Prix qu'ils ont jugé.

Les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 7 – La cérémonie de remise des prix

Elle aura lieu autour le 23 mai 2008 à l'occasion de la St-Yves, dans le cadre d'une soirée Grand Public à Vannes.

Les lauréats du Prix à la Création seront amenés à intervenir au cours de cette soirée ; ils prendront donc toutes dispositions pour se rendre disponibles à cette date.

ARTICLE 8 - Inscription

La fiche d'inscription dûment complétée et signée par le créateur et par le représentant de l'entreprise et une photo haute définition d'illustration du projet devront être expédiés, avant le 12 février 2008, date de clôture des inscriptions, à :

**Prix à la Création 2008
PRODUIT EN BRETAGNE
2 Avenue de Provence
CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3**

Pour tout renseignement : Véronique Le Berre - Tél : 02-98-47-94-88 contact@produitenbretagne.com

ARTICLE 9 - Acceptation du règlement et dépôt

Le fait de participer au Prix à la Création implique l'acceptation du présent règlement. Cette participation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription dûment remplie.

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'Association PRODUIT EN BRETAGNE - 2, avenue de Provence - CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3.

* * * * *